

José BOVE : réactions à son emprisonnement

Par Christophe NOISETTE

Publié le 30/06/2003

Suite à l'interpellation de José Bové (cf. Inf'OGM n°43), son avocat, Me Roux, a déclaré qu'il porterait plainte pour « violation de domicile » auprès du procureur de la République de Millau. Il a aussi précisé que Bové avait demandé symboliquement le statut de prisonnier politique, en dénonçant ses conditions de détention.

J. Bové a bénéficié d'une remise de peine individuelle de 2 mois par le Président de la République. De plus, il bénéficiera, comme tous les condamnés, du décret de grâce collective du 14 juillet. Traditionnellement, cette grâce est de sept jours par mois de détention non encore exécutée. Ainsi, la remise totale de sa peine est de 4 mois. Rappelons que plus de 800 000 personnes avaient écrit à J. Chirac pour demander la grâce totale de J. Bové. Selon un sondage CSA paru dans l'Humanité et réalisé par téléphone les 25 et 26 juin 2003, auprès de 1002 personnes, 60% des Français souhaitaient que Jacques Chirac utilise son droit de grâce pour José Bové, tandis que 29% ne le souhaitaient pas et 11% ne se prononçaient pas. Le sondage note que 44% de l'électorat de l'UMP est favorable à la grâce (47% sont contre). Approuvées par 13% des Français, les actions « illégales » commises par les opposants aux OGM, sont toutefois comprises par 55% des Français, 29% les condamnant fermement.

[www.csa-fr.com/fra/dataset/
data2003/opi20030626a.htm](http://www.csa-fr.com/fra/dataset/data2003/opi20030626a.htm)

Dans une lettre ouverte adressée à J. Chirac et datée du 7 juillet 2003, 445 chercheurs du Cirad, de l'IRD, de l'INSERM, du CNRS et de l'INRA, etc... demandent la grâce de José Bové. Ils jugent la sanction contre Bové « disproportionnée ». La Confédération paysanne s'en était prise à des serres de riz génétiquement modifiés appartenant au Cirad. Selon les signataires, personne n'ignore que ces plants auraient dû être détruits par le Cirad, car les riziculteurs camarguais, chez qui ils devaient être testés en plein champ, les avaient refusés. Les chercheurs reconnaissent aussi à José Bové le rôle « d'alerte » qu'il a joué « dans la réflexion du monde de la recherche sur la gravité du problème de l'utilisation des OGM et, au-delà, de toute découverte scientifique ». AFP, 13 juillet, Libération, 28 juin 2003

Le président de la FNSEA, Jean-Michel Lemétayer, a déclaré que son syndicat déplorait les conditions de l'arrestation de Bové, précisant qu'« un syndicaliste en prison, ce n'est jamais bon ». La FNSEA est aussi sous le coup d'un certain nombre de condamnations, a-t-il rappelé déplorant des propos selon lesquels, « il y avait une justice pour la FNSEA et une pour les autres ».

emprisonnement/